



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ministres des cultes

Question écrite n° 48767

Texte de la question

M. Didier Mathus attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les projets de réforme du système de protection sociale des agents du culte. Les membres de l'Association protection sociale et caisse des cultes s'interrogent sur ces éventuels changements et manifestent le souhait d'être intégrés au régime général. Il semblerait que les deux caisses CAMAC et CAMAVIC soient réunies, que le régime particulier soit maintenu, que la cotisation sur forfait soit équivalente au SMIC. Il lui demande donc, d'une part, de donner des informations précises sur ce projet de réforme du régime de protection sociale des clercs et religieuses et, d'autre part, de prendre toutes les mesures nécessaires à une consultation des associations et assurés sociaux pour une prise en compte de leurs propositions.

Données clés

Auteur : [M. Mathus Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48767

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 924